

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 BOOSTER L'EXCELLENCE

*“Former
des citoyens
dotés d’une
forte culture
scientifique
qui seront
capables de
relever les défis
qui arrivent.”*

Chère camarade, cher camarade,

Nous t’espérons tout d’abord en bonne santé, ainsi que tes proches.

Les perspectives économiques liées à la situation exceptionnelle que le monde traverse nécessitent une implication de tous pour assurer le rebond de notre pays. L’École polytechnique, avec ses forces de recherche, de formation et d’innovation, a une place importante à jouer.

Les entreprises françaises doivent s’acquitter de la taxe d’apprentissage avant le 30 juin 2020 et elles ont la possibilité d’attribuer une partie de cet impôt à l’X. Cette année plus que jamais les contributions sont essentielles pour l’avenir de notre École.

Choisir de verser la taxe d’apprentissage à l’École polytechnique, c’est participer à la mise en œuvre de projets pour former des citoyens dotés d’une forte culture scientifique qui seront des profils hautement concurrentiels capables de relever les défis qui arrivent, au bénéfice des entreprises et de la Nation.

Par avance, nous te remercions de bien vouloir sensibiliser les responsables de ton entreprise pour qu’ils soutiennent notre École à travers le versement de la taxe d’apprentissage. Tous les détails sont donnés dans une plaquette téléchargeable (voir infra).

La mise en œuvre de la loi sur l’Avenir professionnel a modifié le mode de versement de la taxe d’apprentissage. 13 % peuvent être versés directement à l’École polytechnique, sans passer par un intermédiaire.

Nous mettons à ta disposition un outil en ligne pour le calcul et le versement de la taxe :

<https://taxe-apprentissage-polytechnique.agires.com/>

Nous t’en remercions par avance ! X

Éric Labaye (80), président de l’École polytechnique
Marwan Lahoud (83), président de l’AX

📎 **Plaquette téléchargeable : <https://bit.ly/2T74qrc>**